

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence Histoire de l'art et archéologie parcours Laurea "Operatore dei beni culturali" (Paris 1)

Licence Histoire de l'art et archéologie



ECTS
180 crédits



Durée
3 ans



Établissement
Université Paris
1 Panthéon-
Sorbonne

Présentation

Pour les deux premières années de L1 et L2, se reporter aux pages consacrées à la Licence d'Histoire de l'art et d'archéologie :

<https://formations.pantheonsorbonne.fr/fr/catalogue-des-formations/licence-L/licence-histoire-de-l-art-et-archeologie-KBTFBTHR//licence-histoire-de-l-art-et-archeologie-parcours-histoire-de-l-art-KBTFMANX.html>

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Paris) et l'università degli Studi della Basilicata (Potenza-Matera) ont développé un programme de formation commun dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire de l'art qui permet à dix étudiants sélectionnés (cinq de chaque université) d'effectuer une mobilité durant les deux semestres de 3^e année et ainsi d'obtenir un double diplôme de premier cycle : d'une part, la Licence « histoire de l'art et archéologie » de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et, d'autre part, la Laurea triennale « Operatore dei beni culturali » de l'université de la Basilicate.

Après avoir validé les épreuves sanctionnant les deux premières années du cursus à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les étudiants parisiens sélectionnés effectueront une mobilité de deux semestres durant la troisième année de licence à l'université de la Basilicate sur le campus flambant neuf de Matera, ouvert en 2018 au cœur de cette ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et

désignée Capitale culturelle de l'Europe pour l'année 2019. Au terme des trois années, les étudiants auront suivi les activités pédagogiques des deux universités et acquis des compétences méthodologiques et une connaissance critique tant en matière d'histoire de l'art et/ou d'archéologie que dans le domaine des biens culturels. L'apprentissage de techniques d'analyse documentaire et de méthodes de recherche dans un contexte international et pluridisciplinaire constitue l'un des avantages de l'enseignement offert. Les compétences acquises permettent aux étudiants une poursuite d'études en master tant en France qu'en Italie et visent *in fine* à une insertion professionnelle dans le secteur de l'histoire de l'art et/ou de l'archéologie, mais aussi de la gestion du patrimoine et de programmes culturels internationaux.

Objectifs

Pour les deux premières années de L1 et L2, se reporter aux pages consacrées à la Licence d'Histoire de l'art et d'archéologie :

<https://formations.pantheonsorbonne.fr/fr/catalogue-des-formations/licence-L/licence-histoire-de-l-art-et-archeologie-KBTFBTHR//licence-histoire-de-l-art-et-archeologie-parcours-histoire-de-l-art-KBTFMANX.html>

Les étudiants parisiens seront accueillis au sein du Département de Culture europea e del Mediterraneo: Architettura, Ambiente, Patrimoni culturali (DiCEM) et du



Département de Scienze Umane (DISU) de l'université de la Basilicate.

À Matera, les cours de troisième année portent sur : institutions ecclésiastiques, archéométrie, biens ecclésiastiques, chimie appliquée aux biens culturels, muséologie, archéologie et histoire de l'art de Rome, lettres classiques, archéologie de l'Antiquité tardive et du Moyen âge, histoire de l'art contemporain, ainsi que sur l'histoire grecque, romaine, médiévale et contemporaine.

Les crédits obtenus à l'université de la Basilicate seront automatiquement reconnus par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et se substitueront aux crédits prévus pour la délivrance du diplôme de l'université d'origine.

Lieu(x)

 Paris

Et après

Conditions d'admission

Étudiant inscrit en L2 histoire de l'art et archéologie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, disposant de notions d'italien (niveau B1 requis). Les étudiants parisiens souhaitant participer au programme de double diplôme devront avoir obtenu 120 ECTS avant leur départ, prévu en septembre.

Droits de scolarité

Les étudiants participant au programme seront à la fois inscrits dans l'université d'origine et enregistrés dans l'université d'accueil. Ils payeront les droits d'inscription dans leur université d'origine, mais seront exemptés du paiement des droits d'inscription dans l'université d'accueil, à l'exception des frais de diplôme, le cas échéant. Les frais relatifs au transport, à l'hébergement et à la nourriture, et toutes les dépenses relatives aux études, seront à la charge des étudiants. Les étudiants sélectionnés bénéficieront toutefois d'une bourse de mobilité dans le cadre du programme ERASMUS+.

Infos pratiques

